

Lyon, le 16 mars 2021

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****CONFÉRENCE MÉTROPOLITAINE DES MAIRES : LE PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN A ÉTÉ ADOPTÉ CE JOUR**

Dans les 9 mois suivant le renouvellement général des conseillers municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les communes situées sur son territoire doit être élaboré. Il représente un outil majeur de définition des relations entre la Métropole et les communes, dans un contexte de gouvernance territoriale renouvelée.

Ce Pacte se décline en 7 axes stratégiques :

- Revitalisation des centres-bourgs
- Éducation
- Modes actifs
- Trame verte et bleue
- Alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage
- Logement, accueil, hébergement
- Développement économique responsable, emploi et insertion

Le montant global des enveloppes territoriales attribuées à chacune des CTM sera de l'ordre de 200 millions d'euros, dont 82 millions d'euros alloués au financement de projets opérationnels, s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, et 118 millions d'euros investis dans le financement d'opérations d'aménagement du domaine public.

Ce projet est issu d'un travail mené en lien étroit avec les Maires des 59 communes de la Métropole, dans le cadre de la Conférence métropolitaine et des Conférences territoriales des Maires (CTM).

En tout, ce sont 10 réunions de travail, à l'échelle des CTM, qui ont été organisées ; des échanges qui ont été prolongés par 19 contributions de la part des communes et des CTM ; un groupe de travail des maires consacré au volet financier du pacte qui s'est réuni à 3 reprises ; 3 Conférences Métropolitaines qui ont eu lieu entre septembre 2020 et janvier 2021.

Le Pacte de Cohérence Métropolitain a été arrêté ce jour par délibération du Conseil Métropolitain avec 90 voix pour, 43 contre et 16 abstentions, cela après consultation des conseils municipaux. 39 communes ont donné un avis favorable au pacte, dont 22 avec réserves. Les communes ont souhaité, dans leur réserve, rappeler l'importance du rôle du maire et de la nécessité d'une collaboration solide entre la Métropole et les communes.

Dans les mois à venir, un projet de territoire 2021-2026 sera élaboré au niveau de chaque CTM. Chaque projet de territoire, à l'issue d'une démarche de concertation et de co-construction entre communes d'une même CTM et la Métropole, permettra d'identifier les axes prioritaires du Pacte et les domaines de coopération stratégiques dont la CTM souhaite se saisir.

Hélène Geoffroy, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, en charge de l'égalité des territoires a déclaré : « Avec ce vote se concluent 9 mois de travail pour aboutir à un pacte dont les axes prioritaires sont largement partagés, mais pour lequel nous entendons les réserves émises qui traduisent l'attente des communes d'une coopération efficiente entre elles et la Métropole. Je remercie l'ensemble des maires pour leur contribution, et j'espère que le travail que nous mènerons ensemble dans les mois à venir sur les projets de territoire réussira à renforcer la confiance réciproque indispensable au bon fonctionnement de notre Métropole. »

**Contact presse Métropole de Lyon**Anaïs Mercier [amercier@grandlyon.com](mailto:amercier@grandlyon.com)

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96